

TERRES DE FRANCE
SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS A CAPITAL VARIABLE
AU CAPITAL PLANCHER DE 23 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : PARIS (75008) 7 RUE GREFFULHE
800 387 045 RCS PARIS

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2016

Cher Associé commandité, Chers Actionnaires commanditaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle notamment pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2015, ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager les perspectives de développement.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

I. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A. EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 56 707 € contre 31 036 € au titre de l'exercice précédent.

Il convient d'ajouter à cette somme des autres produits pour un montant de 1 276 €.

Les produits d'exploitation se sont élevés en conséquence à la somme de 57 983 €

Les charges d'exploitation se sont élevées à 69 009 € contre 34 235 € au 31 décembre 2014 et comprennent les postes suivants :

– Autres charges externes :	8 461 €
– Impôts, taxes et versements assimilés :	579 €
– Salaires et traitements :	43 824 €
– Charges sociales :	16 145 €

Le résultat d'exploitation est en conséquence déficitaire d'un montant de (11 026) €, contre (1 344) € pour l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés à la somme de 1 349 €.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à la somme de (9 677) €.

Le résultat exceptionnel s'élève à la somme de (331) €.

Le résultat de l'exercice est en conséquence une perte de (10 007,65) €.

B. COMMENTAIRES – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE – PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Concernant son activité économique, la société a respecté ses objectifs lors de cet exercice.

L'infrastructure nécessaire à son activité continue d'être déployée, tout en respectant le budget et le calendrier prévus.

Depuis le début de l'exercice en cours, l'exploitation se déroule toujours selon les plans et budgets prévus.

Nous maîtrisons de manière attentive nos différents postes de charges et sommes confiants dans les perspectives d'avenir.

Nous poursuivons nos efforts sur l'exercice en cours.

Aucun autre événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport n'est survenu au cours de l'exercice écoulé et/ou depuis la date de clôture de l'exercice.

C. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pour la bonne forme, il est indiqué que la société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de Recherche et Développement.

D. INVESTISSEMENTS

Il n'a été procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos.

II. BILAN

A. EXAMEN DES POSTES D'ACTIF

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 778 928 €.

Aucune charge constatée d'avance n'a été comptabilisé.

Le compte « Clients et comptes rattachés » s'élève à 41 466 € et n'est pas provisionné.

Le compte « Autres créances » s'élève à 10 704 € et n'est pas provisionné.

B. EXAMEN DES POSTES DE PASSIF

Le capital social souscrit au 31 décembre 2015 est de 753 745 € et le montant des capitaux propres de 742 550 €.

Le poste « Dettes » s'élève à la somme globale de 36 378 € et comprend les postes suivants :

– Emprunts et dettes financières diverses :	75 €
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	17 789 €
– Autres dettes :	18 514 €

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

III. PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune filiale ni participation et aucune cession ou prise de participation ou de contrôle n'a été opérée au cours de l'exercice.

IV. APPROBATION DES COMPTES – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir une perte de (10 007,65) € que nous vous proposons d'affecter au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

V. DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

VI. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance la convention suivante, conclue et approuvée au cours d'un exercice antérieur mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Mandat de gestion conclu avec la société VATEL CAPITAL le 30 juin 2014, d'une durée de dix (10) années, permettant à la société VATEL CAPITAL de proposer de réaliser des investissements entrant dans la politique de la société TERRES DE FRANCE, d'assurer le suivi des investissements et de gérer la trésorerie, moyennant une rémunération hors taxes de 1 % du montant des capitaux propres de la société. Cette rémunération n'a pas été facturée au titre de l'exercice clos.

VII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

VIII. ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la société ne détiennent au 31 décembre 2015 aucun titre de capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, de fonds communs de placement d'entreprise ou des périodes d'inaccessibilité prévues notamment aux articles L.225-194 et L.225-197 du Code de commerce.

IX. JETONS DE PRESENCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance.

X. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 al.1 du Code de commerce (issu de la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), les informations obligatoires sur les délais de paiement de nos fournisseurs sont les suivantes :

	+ 6 mois	30/09/2014	31/10/2014	30/11/2014	31/12/2014	Non échues	Total HT
<i>Fournisseurs</i>	/	/	748,08 €	/	1 386,34 €	441,60 €	2 576,02 €
	+ 6 mois	30/09/2015	31/10/2015	30/11/2015	31/12/2015	Non échues	Total HT
<i>Fournisseurs</i>	3 590,35 €	/	/	360 €	360 €	758,40 €	2 766,27 €

XI. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS – BSA ET BSPCE ATTRIBUES

Conformément aux dispositions légales nous vous informons que notre société n'a procédé, au cours de l'exercice, à aucune émission d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription d'actions (BSA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE).

XII. ETAT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous rappelons que les membres du conseil de surveillance ont été nommés dans les statuts constitutifs en date du 27 janvier 2014 et ce, pour une durée de six années. En conséquence, les mandats des membres du conseil de surveillance expireront lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer, en 2020, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

XIII. ETAT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Nous vous rappelons que les commissaires aux comptes ont été nommés aux termes des statuts de notre société le 27 janvier 2014 et ce, pour une durée de six exercices. Le mandat de ces derniers expirera donc lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer, en 2020, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

XIV. REFONTE DU PACTE SOCIAL

Nous vous proposons de procéder à une refonte totale des statuts afin de le mettre en conformité avec le nouvel agrément « Economie Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS) qui doit être renouvelé cette année.

Vous trouverez en annexe du présent rapport le projet des statuts mis à jour.

XV. CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance et aux membres du conseil de surveillance quitus au titre de leurs fonctions pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.


La gérance